

LIVRET

DE

CAMPAGNE  
POUR LA PROTECTION  
DES ANIMAUX  
DE COMPAGNIE

RESPON

SABIL

SATION





Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
DE L'ALIMENTATION  
DE LA PÊCHE  
ET DE LA RURALITÉ

Ce livret a été conçu à l'initiative du Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et de la ruralité et de ses partenaires: Association française d'information et de recherche sur l'animal de compagnie (AFIRAC), Aniwa, Confédération Nationale des SPA de France, Conseil national de la protection animale (CNPA), Conseil supérieur de l'Ordre des vétérinaires, Chambre syndicale des fabricants d'aliments préparés pour les chiens, les chats, les oiseaux et autres animaux familiers (FACCO), Fédération nationale des métiers de la jardinerie (FNMJ), Fondation assistance aux animaux, Fondation Brigitte Bardot, Fondation 30 millions d'amis, Fondation ligue française des droits de l'animal, Syndicat interprofessionnel des fabricants et distributeurs de produits et animaux familiers (PRODAF), Section animaux de compagnie de l'Association pour la promotion du jardinage, de l'amélioration de l'environnement et du cadre de vie (Prom'animal), Société protectrice des animaux (SPA), Syndicat de l'industrie du médicament vétérinaire et réactifs (SIMV), Syndicat national des vétérinaires d'exercice libéral (SNVEL), Magazine 30 millions d'amis.



Un foyer sur deux possède aujourd'hui en France un animal de compagnie, le plus souvent un chien ou un chat. Et nombreux sont ceux qui souhaiteraient en accueillir un.

La place de l'animal de compagnie dans notre société, dans la ville et son rôle auprès des familles, des enfants, des personnes âgées ou des personnes fragiles, sont indéniables. Le gouvernement y est particulièrement attentif.

Ce Livret de responsabilisation, élaboré en concertation étroite avec l'ensemble des partenaires concernés, est ainsi destiné aux propriétaires d'animaux de compagnie, ou à ceux qui souhaitent le devenir. Il offre des conseils pratiques, souligne des règles de bon sens, fournit les informations nécessaires à une meilleure connaissance de son animal et rappelle les lois en vigueur.

Ce Livret s'inscrit dans une grande campagne de sensibilisation des Français à la protection des animaux, à leur bien-être, à leur place dans notre vie à tous. C'est un rappel de leurs droits et de nos devoirs. Ce nécessaire respect de l'animal vient ainsi éclairer la responsabilité de chacun d'entre nous.

J'espère que chacun trouvera plaisir et intérêt à la lecture de ce document !



**Nicolas Forissier,**

Secrétaire d'État à l'agriculture, à l'alimentation,  
à la pêche et à la ruralité

# SOMMAIRE

<b>VIVRE ENSEMBLE</b> .....	6
Le bon sens d'abord .....	7
Responsable pour toujours .....	7

<b>UNE VIE DE CHIEN</b> .....	8
<b>Un ami, mais pas forcément un semblable</b> .....	9
Maître = chef .....	9
La juste place .....	11

<b>CONNAÎTRE SON CHIEN</b> .....	12
<b>Son bien-être</b> .....	13
<b>Son alimentation</b> .....	14
<b>Ses sorties</b> .....	15

<b>UNE VIE DE CHAT</b> .....	16
<b>Un chat n'obéit pas</b> .....	17
Maître = copain .....	17
Déchiffrer son chat .....	17
Des marques personnelles .....	17

<b>CONNAÎTRE SON CHAT</b> .....	20
<b>Son bien-être</b> .....	21
<b>Son alimentation</b> .....	22
<b>Ses sorties</b> .....	22

## **RESPONSABLE ET ENGAGÉ** .. 24

<b>Mieux vaut prévenir que guérir</b> .....	25
---	----

<b>Prendre le temps</b> .....	25
Responsabiliser l'enfant aussi .....	25
Faites vos comptes .....	26

<b>La stérilisation</b> .....	27
-------------------------------	----

<b>L'éducation canine</b> .....	28
L'apprentissage des bonnes manières .....	28
La correction des mauvaises manières .....	28

<b>Ramassez, ça se fait !</b> .....	29
La pollution canine .....	29
Des enfants responsabilisés .....	29

<b>La loi les sanctionne</b> .....	30
Les troubles de voisinage .....	30
Les chiens dangereux .....	31

<b>La loi les protège</b> .....	32
Les mauvais traitements .....	32
Les sévices graves .....	32
L'abus sexuel .....	32
L'abandon sur la voie publique .....	33
Les opérations de convenue .....	33

<b>Papiers SVP !</b> .....	34
Le tatouage est encore de mise .....	34
L'amie puce .....	34
Identification obligatoire .....	35

<b>Vacciné = protégé</b> .....	36
--------------------------------	----

Le passeport européen .....	37
Les autres animaux de compagnie .....	38

## **POUR EN SAVOIR PLUS** .. 40



# VIVRE ENSEMBLE

On dénombre aujourd'hui en France 9,7 millions de chats et 8,6 millions de chiens. De plus en plus chouchoutés, analysés, décryptés... Et de plus en plus intégrés à la famille.

## **Le bon sens d'abord.**

Avoir un animal, c'est facile, cela se fait naturellement depuis toujours. Mais c'est encore plus facile si on observe certaines règles de bon sens. L'animal ne naît pas en connaissant toutes les règles de vie en compagnie de l'homme. ➤ **Il est nécessaire de l'éduquer.** Un animal bien élevé n'est jamais une entrave à votre vie de tous les jours ou à vos déplacements.

## **Responsable pour toujours.**

L'animal familier est un être vivant et sensible. Jamais les liens qui l'unissent à la famille humaine n'ont été si forts ni si apparemment désintéressés : le chasseur de souris et le gardien des biens et des personnes s'efface en effet de plus en plus devant l'ami, le compagnon, auquel on doit bien naturellement l'abri, le bien-être, l'écoute, le partage, le respect et la protection.

➤ **« On est responsable pour toujours de ce qu'on a apprivoisé »**

## **Le savez-vous ?**

➔ **Caresser un chat fait baisser la tension artérielle.**

➔ **Chat et chien aident leur propriétaire à réduire son stress.**

## **C'est quoi un chien ?**

Une présence,  
une compagnie,  
le gardien de la maison,  
celui aussi qui participe  
au développement des  
enfants ou à l'intégration  
des seniors dans la vie  
sociale.

## **Et un chat, c'est quoi ?**

Un félin miniature, un petit  
sauvage ronronnant,  
tour à tour amuseur public,  
ami compatissant, confi-  
dent muet et encourageant  
mais aussi, grand maître du  
mystère pour les amateurs  
de 6<sup>e</sup> sens...



# UNE VIE DE CHIEN

## Un ami, mais pas forcément un semblable

Le chien appartient à une espèce, capable de cohabitation avec l'homme, mais qu'il serait hasardeux de rapprocher de critères applicables aux seuls êtres humains.

👉 *Le chien a une vision du monde très simple. Pour lui le lien à l'homme est hiérarchique. Toutefois, l'attachement « affectif » tient une place importante.*

### Maître = chef

Le chien doit donc naturellement être dominé en douceur (c'est-à-dire sans jamais être frappé) par l'ensemble de la famille, y compris les enfants.

L'homme va :

➔ **contrôler son alimentation** : défense de mendier à table ou de manger avant le maître. Le chien doit accepter que vous manipulez sa gamelle au moment où il mange.

➔ **choisir l'implantation de son espace personnel** : un coin tranquille sans être isolé, loin des zones de contrôle de la maison (positions hautes comme un lit ou un canapé, accès à une pièce ou à un escalier).

➔ **couper court à ses comportements à caractère sexuel** : pas de simulation en votre présence.

➔ **instaurer des règles gratifiantes** : les comportements satisfaisants sont récompensés.

## *Le savez-vous ?*

→ Le chien a une ouïe deux fois plus fine que celle de l'homme et il perçoit les ultrasons.

→ Son odorat est beaucoup plus développé que celui de l'homme.

→ Il a environ 10 fois moins de papilles gustatives que l'être humain.

→ Et il voit mieux que lui dans le noir.





### **La juste place**

Aboiements, malpropreté, agressivité, destructions trouvent leur origine dans les erreurs commises par le maître lors des premiers mois de la vie, mais aussi dans le type d'existence que mène par la suite l'animal dans son foyer.

Trop protégé, considéré comme un enfant ou négligé, il ne connaît pas sa vraie place de chien et son équilibre en pâtit.

**➤ À l'inverse, lui laisser occuper la place qui lui revient lui permet d'avoir un comportement équilibré.**

# CONNAÎTRE SON CHIEN

Le chien répond à des principes de hiérarchie. Tous les membres de la famille, y compris les enfants, le « dominant ». Il reconnaît parmi eux un maître qui devient le « chef de meute ». Cet « humain d'élection », responsable du chien, le protège et le respecte.



## Son bien-être...

- Le bien-être d'un gros chien est plus difficile à garantir dans un petit appartement mais ce qui compte surtout pour lui c'est la présence de son maître...
- La situation du logement peut avoir des conséquences imprévues : comment descendre un chien malade de 40 kg d'un 6<sup>e</sup> sans ascenseur ? Préférer un petit chien...
- Dans la maison, la corbeille du chien n'est pas dans un endroit stratégique : en travers d'une porte, devant un escalier ou une chambre.
- Il ne faut pas confiner l'animal en l'absence de son maître.

## Son alimentation...

- Tous les chiens ne sont pas soumis au même régime : leur taille, leur âge, leur état physiologique, leur activité conditionnent leurs besoins nutritionnels.
- Le chien mange après son maître, c'est une question de hiérarchie.
- Les aliments tout préparés de bonne qualité assurent un équilibre alimentaire adapté.
- Le chien accepte de manger tous les jours le même aliment et c'est meilleur pour sa santé.
- Surveiller le poids de son animal, c'est veiller sur sa santé : un chien obèse est un malade en puissance pour lequel il est temps de demander l'avis du vétérinaire et de passer à une alimentation allégée.
- Les friandises sont permises en petit nombre... Si on allège d'autant la ration quotidienne.
- Pas d'exercice après le repas, surtout pour les grands chiens, rapidement victimes de la redoutable torsion d'estomac.
- Certaines maladies sont mieux vécues accompagnées d'un régime particulier : demandez conseil à votre vétérinaire.
- Ce qui est bon pour l'homme ne l'est pas forcément pour le chien : le chocolat est toxique pour lui, il digère mal les sauces, l'oignon lui est néfaste.

**Le  
savez-  
vous ?**

➔ **On estime que 50 % des chiens français ont une surcharge pondérale, 30 % sont obèses et 40 % des propriétaires donnent des friandises non adaptées à leur chien.**

## Ses sorties...

- Faites la différence entre la « pause pipi » et la vraie promenade-détente (30 minutes au moins).
- Les sorties hygiéniques ont lieu 3 à 4 fois par jour pour un chien adulte, davantage pour un chiot qui ne se contrôle pas encore.
- Les sorties en ville se font toujours en laisse ; rendues obligatoires en zone urbaine par le règlement sanitaire départemental. On peut lâcher le chien dans des espaces signalés, en forêt ou à la campagne.
- Le chien est considéré comme étant en état de « divagation » s'il est à plus de 100 mètres de son maître, hors de sa surveillance effective ou de sa portée de voix. Il risque la fourrière.
- En cas de morsure de son chien, le maître est responsable et doit soumettre son animal le plus rapidement possible à trois visites vétérinaires séparées chacune par 7 jours d'intervalle.
- Soyez sûr de son rappel quand vous l'appellez lors des promenades pour qu'il revienne vers vous à votre signal.
- Ramassez impérativement les déjections de votre chien : c'est un comportement citoyen ! À Paris, l'amende peut aller jusqu'à 450 €, à Carcassonne, c'est 38 €.
- Faites-le identifier par un tatouage ou une puce électronique afin de faciliter les recherches en cas de perte (voir page 35).
- Faites-le vacciner pour pouvoir le sortir en toute sécurité.

➔ **Un chauffeur de taxi peut refuser de charger un chien, sauf si c'est un guide d'aveugle.**

➔ **Les chiens sont interdits de métro et d'autobus. On les tolère s'ils sont de petite taille, enfermés dans des sacs de transport, ou si ce sont des chiens d'assistance.**

A black cat is perched on a wooden stool, looking out a window. The scene is dimly lit, with the window providing the main source of light. The cat's silhouette is dark against the lighter background of the window. The text 'UNE VIE DE CHAT' is overlaid in large, white, bold letters on the left side of the image.

# UNE VIE DE CHAT

## **Un chat n'obéit pas**

👉 *Il respecte certains interdits et réagit positivement en certaines circonstances par attachement à son propriétaire et par goût du jeu.*

Pas question de hiérarchie avec lui : c'est un animal auquel on reconnaît le droit d'avoir ses humeurs (d'être parfois distant, intraitable, capricieux et fantasque).

### **Maître = copain**

Si le chat accepte plus facilement que le chien de rester seul au domicile en l'absence de son maître, car il dort beaucoup, il a besoin de communiquer avec son entourage humain, de jouer, de développer des interactions avec un « être d'attachement » ou avec l'ensemble des occupants du foyer.

### **Déchiffrer son chat**

Si le chat apprend de nous en observant, nous devons à notre tour l'observer. Ses messages sont tout entier contenus dans son langage corporel et ses manifestations vocales.

### **Des marques personnelles**

Plus que le chien encore, il marque son territoire et s'applique à se définir un domaine même quand il vit en appartement (griffages, frottements, dépôt d'urine...).



## Le savez-vous ?

- Le nez du chat compte plus de récepteurs olfactifs que celui de l'homme.
- Son champ visuel est plus étendu que le nôtre.
- La gamme des fréquences qu'il perçoit est beaucoup plus large que celle de l'homme. Il entend les ultrasons.
- Son sens de l'équilibre, servi par des mécanismes très performants de l'oreille interne, l'autorise à effectuer des réajustements spectaculaires.
- Ses vibrisses (dont les moustaches) lui permettent d'identifier ce qu'il ne voit pas, par exemple la largeur d'une ouverture où il compte se faufiler.



# CONNAÎTRE SON CHAT

L'organisation du chat ne fait pas appel à la hiérarchie. Il doit se sentir en confiance pour adopter les comportements qu'on attend de lui.

Son maître n'est pas un dominant mais un partenaire.



## Son bien-être...

- 👉 Le chat dort 16 heures par jour en moyenne, ce qui est l'apanage des animaux chasseurs (les proies sont, elles, toujours sur le qui-vive).
- 👉 Le chat peut être en pleine forme la nuit : autrefois il chassait, maintenant il joue.
- 👉 Le chat aime se reposer dans un cadre chaud et douillet.

## Son alimentation...

- Il apprécie la diversité mais n'accepte un nouvel aliment que si l'odeur lui plaît. Et si elle lui déplaît, il est capable de jeûner plusieurs jours plutôt que de céder.
- Les aliments tout préparés de bonne qualité assurent un équilibre alimentaire adapté.
- Selon son âge et son activité, il va changer d'alimentation.
- Certaines pathologies nécessitent une alimentation de régime stricte prescrite par un vétérinaire (insuffisance rénale, calculs).

## Ses sorties...

- Gare à la proximité d'une route : l'accident est la première cause de décès des chats qui sortent.
- Équipez le d'un collier à élastique pas trop serré, ainsi, s'il s'accroche à une branche, il pourra se libérer.
- Attention aux fenêtres et aux balcons : les chutes sont fréquentes, toujours graves, parfois mortelles.
- Il est identifié par un tatouage ou une puce électronique afin de faciliter les recherches en cas de perte (voir page 35).
- Le chat est considéré comme étant en état de « divagation » lorsqu'il est non identifié à plus de 200 mètres d'une habitation ou seul à plus de 1 000 mètres du domicile de son maître.
- S'il est laissé en liberté, il doit être stérilisé pour éviter les reproductions anarchiques afin de ne pas accroître la population d'animaux errants, abandonnés ou maltraités.
- Il est vacciné pour éviter les risques de maladies contagieuses.



## *Le savez-vous ?*

➔ Les chattes stérilisées tôt évitent les tumeurs mammaires qui apparaissent quand elles prennent de l'âge.

➔ L'espérance de vie des chats castrés est de 14 à 18 ans, celle des matous «entiers», exposés aux risques induits par leurs déplacements, de 6 à 10 ans.

➔ On estime que 40% des chats français ont une surcharge pondérale.



**RESPONSABLE  
ET ENGAGÉ**

**Sans son maître, l'animal n'est rien. C'est le maître qui est responsable de son animal, civilement et pénalement. Il doit réfléchir avant de s'engager car une vie de chien, c'est une quinzaine d'années, une vie de chat, environ 17 ans, où plaisirs et contraintes s'équilibrent.**

## **Mieux vaut prévenir que guérir**

Le maître a pour vocation d'élever son animal en respectant ses besoins physiologiques et comportementaux.

## **Prendre le temps**

🐾 *L'animal est un être vivant et sensible. Ce n'est ni un jouet, ni un élément de décoration. Sa cohabitation avec l'homme nécessite une interaction continue dans laquelle l'animal puise un équilibre.*

On ne s'occupe pas de lui entre deux portes. C'est une tâche quotidienne qui s'alourdit lorsqu'il vieillit.

## **Responsabiliser l'enfant aussi**

🐾 *Il est nécessaire d'expliquer l'animal aux enfants : c'est en responsabilisant les enfants lorsqu'ils sont jeunes qu'ils apprennent le respect dû à ces êtres dont la vie est intimement mêlée à la leur.*

## **Faites vos comptes** (estimations 2004)

Posséder un animal familial implique des frais incompressibles d'entretien qu'il ne faut pas minimiser. Établissez un budget pour savoir où vous allez. Les tarifs varient toutefois selon les régions, les marques, les distributeurs...

*Soins, alimentation et frais divers représentent 1 000 à 1 500 € par an en moyenne, hors maladies et accidents.*

---

**Nourriture:** le coût journalier d'une portion de 240 gr pour nourrir un chien de 15 kg est de 0,50 €<sup>(1)</sup> et d'une portion de 80 gr pour un chat de 4 à 5 kg est de 0,13 €<sup>(2)</sup>.

---

**Vétérinaire:** une vaccination annuelle coûte de 45 à 70 €. Une consultation environ 30 €. Une identification, environ 50 €. Une stérilisation, un peu plus de 100 € pour une chatte et 250 € pour une chienne.

---

**Toilettage:** au moins 30 € pour une intervention simple.

---

**Hygiène:** shampooin, brosse, démêlant, coupe ongles, lotion auriculaire, gouttes oculaires, antiparasitaire, bac à chat, litière...

---

**Confort:** panier, niche, sac de transport

---

**Trousseau:** collier, laisse, gamelles

---

**Vacances:** supplément en hôtel, pension 13 € pour un chien, 10 € pour un chat, visite à domicile 15 € /jour, garde à domicile 150 € / semaine, plus une adhésion à l'association ou un droit de dossier.

---

**Transports:** 50 % du prix d'un billet de 2<sup>nd</sup>e classe en train, au forfait ou au poids en avion, dans une cage agréée (85 à 225 € selon la taille).

---

**Assurance santé:** des contrats à tous les prix, mais des garanties plus ou moins étendues (franchises, délais de carence, exclusions)...

---

(1) Prix constaté en 2004 (commerces, grande distribution) à partir d'un sac d'aliment sec haut de gamme de 15 kg. (2) Prix constaté en 2004 (commerces, grande distribution) à partir d'un sac d'aliment sec haut de gamme de 2 kg.



## Le savez-vous ?

➔ C'est dans les foyers de 3 personnes et plus que le taux de possession de chiens et de chats est le plus élevé en France : 23,7% des propriétaires reconnaissent avoir adopté un chien pour les enfants et 21,3% ont de la même manière choisi un chat.

### La stérilisation

La stérilisation est fortement conseillée, à l'exception des animaux de race que leur propriétaire destine à la reproduction.

La mise au monde de portées « de hasard » favorise le phénomène d'abandon et la création de colonies de chats errants.

Réalisée sous anesthésie, la stérilisation est bien tolérée.

➔ Elle supprime les manifestations intempestives des chaleurs : cris stridents, marquage urinaire et fugues chez les chattes ; pertes sanguines et fugues chez les chiennes.

➔ Elle induit une espérance de vie accrue, en particulier chez les chattes qui, stérilisées, effectuent moins de sorties.

➔ Elle protège les femelles opérées dans les premières années de leur vie des tumeurs mammaires du 3<sup>e</sup> âge, des risques d'infections utérines.

➔ L'animal a plus d'appétit mais il a besoin de moins d'énergie. Il faut alléger ses repas pour lui éviter de prendre du poids.

NB : La castration des chiens n'est pas une solution infaillible à leur agressivité.

## L'éducation canine

Afin de ne pas se mettre en danger et de respecter la tranquillité de chacun, les chiens doivent apprendre certaines règles de conduite.

Le recours à un éducateur aide le maître à obtenir la collaboration de son chien et à mettre en place un programme de correction des comportements indésirables.

### L'apprentissage des bonnes manières

🐾 *Trois ordres sont incontournables :*

**Assis :** c'est une façon d'obtenir l'attention de l'animal. **La marche en laisse :** sans tirer, au pied du maître. **Le rappel :** c'est la base de la confiance entre le maître et son chien.

L'éducateur apprend aussi au maître à se mettre à la place du chien, à déchiffrer ses attitudes afin qu'une meilleure compréhension préside à leurs rapports.

### La correction des mauvaises manières

🐾 *L'éducation permet de prévenir ou de corriger les défauts de l'aboyeur, du mordeur, du fugeur, du malpropre.*

Les cas pathologiques sont du ressort du vétérinaire qui met alors en place une thérapie faisant éventuellement appel à des médicaments.

## Le savez-vous ?

➔ Il est primordial de se faire aider dès l'apparition d'un problème relationnel. Tarder, c'est laisser s'installer un comportement indésirable dont on aura par la suite le plus grand mal à débarrasser l'animal.

➔ Un animal éduqué est un animal protégé et accepté par tous. Un animal mal élevé isole son maître et le met, dans certains cas, en infraction.

➔ Le maître est civilement responsable des dégâts causés par son animal. Son assurance responsabilité civile multirisques habitation couvre généralement ce genre de sinistre avec un supplément pour les chiens dangereux.

## Ramassez, ça se fait !

Chaque propriétaire d'un chien doit avoir conscience de sa responsabilité lorsqu'il promène son compagnon sur l'espace public. Il n'est pas difficile à l'aide d'un dispositif adapté de ramasser les déjections. Lorsque les villes en proposent, les maîtres peuvent conduire leur animal à un *canisite*, équipement sanitaire spécifique. Ou bien encore le laisser libre et jouer avec lui si la ville met à leur disposition des espaces canins de liberté. Ces gestes citoyens contribuent à une bonne intégration des animaux de compagnie dans le milieu urbain.

### La pollution canine

C'est une mauvaise image de la ville, un comportement égoïste, une négation des principes d'hygiène fondamentaux. C'est aussi le meilleur moyen pour les possesseurs de chiens de se « mettre à dos » les non possesseurs et les élus locaux.

### Des enfants responsabilisés

Pour former les adultes de demain à des préoccupations civiques et environnementales, il faut apprendre le ramassage aux enfants.

## Le savez-vous ?

→ 70% des propriétaires de chiens habitant en ville déclarent nettoyer les déjections de leur chien sur la voie publique.

→ Les personnes titulaires d'une carte d'invalidité ne sont pas soumises à l'obligation de ramassage.

→ Les excréments des chiens et des chats peuvent transmettre des maladies parasitaires graves. Leur présence doit être interdite dans les bacs à sable des enfants.



## La loi les sanctionne

➤ *Les animaux sont coupables, leur maître est responsable d'avoir laissé faire.*

## Les troubles de voisinage

➤ *Les aboiements intempestifs* représentent 30 % des plaintes. Sont pris en compte la durée du bruit, son intensité, son caractère diurne ou nocturne et surtout, sa répétition.

➤ *Les odeurs* sont le second facteur de discorde.

## Le savez-vous ?

➔ **À partir du moment où ils ne créent ni dégât ni trouble de jouissance, les animaux familiers ne peuvent être interdits dans les immeubles.**



## **Les chiens dangereux**

**Mineurs et titulaires d'un casier judiciaire ne peuvent les détenir.**

**Une déclaration en mairie est obligatoire précisant qu'ils sont identifiés et valablement vaccinés contre la rage.**

**Laisse et muselière sont obligatoires sur la voie publique.**

**Une assurance responsabilité civile est exigée.**

**LA LOI DU 6 JANVIER 1999  
DISTINGUE DEUX CATÉGORIES  
DE CHIENS RÉPUTÉS DANGEREUX :**

### **Les chiens de 1<sup>ère</sup> catégorie**

**– American Stafforshire terriers et assimilés (pitbulls), Mastiffs et assimilés (boerbulls), Tosas et assimilés non inscrits au Livre des Origines Françaises (LOF) – sont stérilisés, ne peuvent être cédés à des tiers et n'ont pas accès aux lieux et locaux ouverts au public ni aux transports en commun.**

### **Les chiens de 2<sup>e</sup> catégorie**

**– American Stafforshire terriers et Tosas inscrits au LOF, Rottweilers inscrits ou non au LOF – ne sont pas stérilisés et peuvent être cédés à des tiers.**



## **La loi les protège**

👉 *Maltraiter un animal est un délit. La loi distingue plusieurs degrés dans la maltraitance, qui peuvent tous être réprimés par les tribunaux.* Les associations de protection des animaux ont capacité à se porter partie civile.

## **Les mauvais traitements**

👉 *Un animal affamé, déshydraté, attaché trop court, battu, est réputé subir des mauvais traitements passibles d'une amende de 750 € au maximum et pouvant entraîner le placement d'autorité auprès d'une Fondation ou Association de protection animale reconnue d'utilité publique.*

## **Les sévices graves**

Deux ans d'emprisonnement et 30 000 € d'amende sanctionnent les actes de cruauté commis à l'encontre d'animaux familiers.

## **L'abus sexuel**

Le caractère délictueux de la zoophilie, assimilée à un sévice grave, est récent (mars 2004) et est passible également de 2 ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende.



### **L'abandon sur la voie publique**

🐾 *C'est un acte de cruauté.* La France détient en Europe le record du nombre d'animaux familiers mais les abandons y sont très fréquents. Les refuges sont en permanence saturés par les vagues successives d'abandons générés par des adoptions sans réflexion préliminaire et la découverte tardive de contraintes liées à l'animal (coût, dégradations, restriction de liberté).

### **Les opérations de convenance**

La coupe de queue reste autorisée sur le chien dans les premiers jours de sa vie mais 🐾 *la coupe des oreilles, la section des cordes vocales, l'ablation des griffes et des dents à des fins non thérapeutiques sont interdites.*

## **Le savez-vous ?**

➔ **Le tribunal peut interdire aux auteurs d'actes de cruauté de détenir – à titre temporaire ou définitivement – des animaux de compagnie.**

## **Papiers, SVP!**

Chaque animal de race a besoin que son identité et sa filiation soient enregistrées au LOF (Livre des Origines Françaises) pour les chiens et au LOOF (Livre Officiel des Origines Félines) pour les chats. Ce n'est pas obligatoire mais si ce n'est pas le cas, il n'aura pas de pedigree.

## **Le tatouage est encore de mise**

Des chiffres et des lettres tatoués sous anesthésie forment une combinaison unique à porter fièrement à la face interne de l'oreille ou de la cuisse. Un fichier national informatique pour chaque espèce centralise les informations relatives aux carnivores domestiques identifiés.

**Pour :** la lecture est immédiate et facile.

**Contre :** le tatouage peut devenir difficile à lire avec le temps.

## **L'amie puce**

De la taille d'un grain de riz, la puce électronique se place sous la peau de l'animal à l'aide d'une seringue, dans la partie gauche de son cou, par un vétérinaire. L'anesthésie est inutile.

Le code d'identification de chaque animal est une combinaison unique de 15 chiffres.

**Pour :** pas d'anesthésie, mise en place immédiate, discrétion appréciée par les propriétaires d'animaux de concours, particulièrement les possesseurs de chats.

**Contre :** la puce n'est pas lisible sans appareil de lecture dont disposent les vétérinaires, les gendarmes, la police, les refuges...



## **Identification obligatoire**

L'identification est obligatoire pour les chiens âgés de plus de 4 mois et nés après le 1<sup>er</sup> janvier 1999 et pour les chiens et les chats changeant de propriétaire. Elle se fait au choix par tatouage ou par pose d'un transpondeur (puce électronique) chez un vétérinaire pour des honoraires à peu près équivalents (environ 50 €).

À partir de 2012, seule la puce sera admise comme moyen d'identification officiel pour les mouvements d'animaux de compagnie sur le territoire de l'Union européenne.



## **Vacciné = protégé**

En dehors de la vaccination antirabique exigée quand l'animal voyage ou lorsqu'il est introduit dans une communauté (camping, pension, etc), les vaccins ne sont pas obligatoires aux termes de la loi. Mais ils sont pour lui une protection contre des maladies répandues que tout propriétaire souhaite éviter à son protégé.

### *Chiens*

La maladie de Carré	L'hépatite de Rubarth
La parvovirose	La leptospirose
La rage	La piroplasmose

### *Chats*

Le typhus	Le coryza
La leucose	La chlamydieuse
La rage (pour que la vaccination soit valide, l'animal doit être identifié)	

## Le savez-vous ?

→ Les animaux âgés doivent jusqu'à la fin de leur vie bénéficier des rappels de vaccination.

→ On ne vaccine qu'un animal en pleine forme, de préférence déjà vermifugé : tout signe clinique constaté par le vétérinaire entraîne le report de la vaccination.

→ La vaccination antirabique est obligatoire pour tous les carnivores domestiques dans les départements officiellement déclarés atteints par la rage.

### Le passeport européen

---

C'est un document qui est délivré par les vétérinaires aux propriétaires de chiens, de chats et de furets qui voyagent en Europe. Il ne remplace pas, mais complète le carnet de vaccination traditionnel et est obligatoire.

---

Il a une couverture bleue frappée des étoiles dorées de l'Union européenne et indique le code ISO de l'État membre (FR pour la France), suivi d'un code éditeur puis d'un numéro séquentiel. Il fournit la preuve que son titulaire est identifié et valablement vacciné contre la rage.

---

La Grande-Bretagne, l'Irlande, la Suède et Malte, imposant des législations plus sévères que les autres pays en ce qui concerne la vaccination antirabique, on doit y porter le résultat d'un dosage d'anticorps antirabiques et une déclaration de traitement antiparasitaire. La procédure nécessite le passage chez un vétérinaire ; comptez 6 mois de délai en moyenne pour les tests.

---

D'autres informations santé à caractère utilitaire mais non obligatoire, peuvent être ajoutées sur ce passeport.

---

## **Les autres animaux de compagnie**

Tout en s'intéressant toujours autant aux chiens et aux chats, les Français choisissent aussi d'autres espèces d'animaux comme compagnons au foyer.

---

### **LES AUTRES ANIMAUX DE COMPAGNIE D'ESPÈCES DOMESTIQUES**

---

Ceux-ci peuvent être aussi bien des rongeurs comme les cobayes ou les hamsters, des oiseaux (perruches, canaris...), des poissons (poissons rouges et carpes Koi).

---

Leur espérance de vie est en général sensiblement moins importante que celle des chiens et des chats.

---

Les enfants sont très demandeurs de petits mammifères et les parents leur cèdent généralement plus facilement que lorsque cela concerne un chien ou un chat : c'est d'ailleurs une erreur de s'imaginer qu'ils nécessitent moins de soins. Tout juste s'agit-il de soins différents. Il faut régulièrement changer leur litière, les nourrir tous les jours et les vacciner.

---

---

## LES ANIMAUX D'ESPÈCES NON DOMESTIQUES (PERROQUETS, POISSONS EXOTIQUES, REPTILES, MYGALES...)

---

Ces animaux nécessitent des soins particuliers et certains d'entre eux peuvent se révéler dangereux. Beaucoup d'espèces d'oiseaux et de reptiles sont protégées et soumises à des règles spécifiques de détention et de commerce qui risquent d'être encore plus draconiennes à l'avenir. Vous pourriez de bonne foi être hors la loi. Pour éviter cela, il est important d'acquérir ces animaux chez un professionnel dûment reconnu et habilité pour cela.

Attention toutefois, parmi ces espèces, certaines pourraient, si elles étaient abandonnées dans la nature, risquer de détruire l'équilibre des écosystèmes (comme les tortues de Floride il y a quelques années). Il est important de bien réfléchir avant l'achat d'un de ces animaux particuliers que les associations de protection ne peuvent pas forcément accueillir faute d'équipements adaptés.

---



**POUR  
EN SAVOIR  
PLUS**

## Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales

78, rue de Varenne – 75349 Paris 07 SP

→ [www.agriculture.gouv.fr](http://www.agriculture.gouv.fr)

La Direction départementale des services vétérinaires  
de votre département

---

### AFIRAC

Association Française d'Information et de Recherche  
sur l'Animal de Compagnie

☎ Tél. : 01 56 03 12 00

→ [www.afirac.org](http://www.afirac.org)

---

### Aniwa

Le portail internet des animaux de compagnie

→ [www.anywa.com](http://www.anywa.com)

---

### Confédération Nationale des SPA de France

25, quai Jean Moulin – 69002 Lyon

☎ Tél. : 04 78 38 71 71

✉ [spafrance@spa-france.asso.fr](mailto:spafrance@spa-france.asso.fr)

→ [www.spa-france.asso.fr](http://www.spa-france.asso.fr)

---

### CNPA

Conseil National de la Protection Animale

10, place Léon Blum – 75011 Paris

☎ Tél. : 01 43 72 09 06

✉ [cnpa@club-internet.fr](mailto:cnpa@club-internet.fr)

---

### CISOV

Conseil Supérieur de l'Ordre des Vétérinaires

34, rue Bréguet – 75011 Paris

☎ Tél. : 01 53 36 16 00

→ [www.veterinaire.fr](http://www.veterinaire.fr)

---

### FACCO

Chambre Syndicale des Fabricants d'Aliments  
préparés pour les chiens, les chats, les oiseaux  
et autres animaux familiers

46, boulevard de Magenta – 75010 Paris

☎ Tél. : 01 48 03 29 11

✉ [facco@facco.fr](mailto:facco@facco.fr)

---

### FNMJ

Fédération Nationale des Métiers de la Jardinerie

22, rue Esquirol – 75013 Paris

☎ Tél. : 01 44 24 96 97

✉ [fnmj@fnmj.com](mailto:fnmj@fnmj.com)

---

### Fondation Assistance aux Animaux

☎ Tél. : 01 40 67 10 04

---

### Fondation Brigitte Bardot

28, rue Vineuse – 75116 Paris

☎ Tél. : 01 45 05 14 60

✉ [fbf@fondationbrigittebardot.fr](mailto:fbf@fondationbrigittebardot.fr)

→ [www.fondationbrigittebardot.fr](http://www.fondationbrigittebardot.fr)

---

### Fondation 30 Millions d'Amis

75402 Paris Cedex 08

☎ Tél. : 01 56 59 04 44

→ [www.30millionsdamis.fr](http://www.30millionsdamis.fr)

---

### Fondation Ligue Française des Droits de l'Animal

39, rue Claude Bernard – 75005 Paris

☎ Tél. : 01 47 07 98 99

✉ [LFDA@league-animal-rights.org](mailto:LFDA@league-animal-rights.org)

---

### PRODAF

Syndicat interprofessionnel des fabricants  
et distributeurs de produits et animaux familiers  
2, avenue Jean Moulin – 94120 Fontenay-sous-Bois

☎ Tél. : 01 48 75 56 57

✉ [info@prodaf.org](mailto:info@prodaf.org)

→ [www.prodaf.org](http://www.prodaf.org)

---

### Prom'animal

Section Animaux de Compagnie de l'Association pour  
la promotion du Jardinage, de l'Amélioration de  
l'Environnement et du Cadre de Vie

☎ Tél. : 01 45 43 25 25

---

### SPA

Société Protectrice des Animaux

39, boulevard Berthier – 75017 Paris

☎ Tél. : 01 43 80 40 66

→ [www.spa.asso.fr](http://www.spa.asso.fr)

---

### SIMV

Syndicat de l'Industrie du Médicament Vétérinaire  
et Réactifs

→ [www.simv.org](http://www.simv.org)

---

### SNVEL

Syndicat National des Vétérinaires d'Exercice Libéral  
Maison des vétérinaires – 10, place Léon Blum –  
75011 Paris

☎ Tél. : 01 44 93 30 00

---

### Magazine 30 Millions d'Amis

85, avenue Pierre Garnier – 92100 Boulogne

☎ Tél. : 01 46 94 92 60

---

Rédaction : Frédérique Césaire en collaboration avec l'ensemble des partenaires  
Chef de projet : Marta Kuznicki. Création graphique : Jean-Charles Federico  
Photographies : Agnès Lebeauin sauf p.21 & 33 Jean-Charles Federico, p.24 Éric Planchard et p.36 Frédéric Decante.  
Imprimé par Vincent Imprimeries  
© octobre 2004





*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
DE L'ALIMENTATION  
DE LA PÊCHE  
ET DE LA RURALITÉ